

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon  
Séance du 19 mai 2008**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD  
**Membres absents** : M. ALLAERT

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Association « Sentiers » - Combes dijonnaises - Pérennisation du chantier d'insertion pour la mise en valeur des édifices ruraux - Demande de participation du Département de la Côte d'Or au financement de l'opération dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » - Année 2008**

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses initiatives de développement de l'emploi au bénéfice des habitants les plus en difficulté, la Ville souhaite pérenniser, en partenariat avec la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et le Département de la Côte d'Or, le chantier annuel d'insertion, confié à l'association « Sentiers » pour la mise en valeur des édifices ruraux des parcs des combes dijonnaises.

Les travaux envisagés doivent permettre à des demandeurs d'emploi en grande difficulté d'intégrer la vie professionnelle, de reprendre confiance en eux-mêmes, d'acquérir des gestes et des savoir-faire professionnels et, par là-même, les compétences nécessaires à leur « employabilité ».

Ainsi, du 10 octobre 2007, date du démarrage de l'opération, au 14 mars 2008, trente-quatre salariés bénéficiaires d'un contrat de solidarité ou d'un contrat d'avenir ont travaillé sur ce chantier, d'une durée globale de quatre-vingt-six-jours.

Actuellement, cinq d'entre eux bénéficient d'une mesure d'insertion d'intérim et trois sont en formation.

Ce chantier apporte également une nouvelle attractivité aux parcs, non seulement par l'ouverture des sites restaurés au grand public et par le développement d'animations culturelles et éducatives, mais aussi comme lieu d'échanges et de dialogue entre les visiteurs et l'équipe du chantier.

Au-delà de l'intérêt humain, cette opération présente donc une réelle utilité sociale et pédagogique.

D'un coût annuel estimé à 70 000 €, elle est susceptible de bénéficier d'un financement de 35 000 € du Département de la Côte d'Or, dans le cadre du plan « patrimoine-insertion ».

Le Conseil Municipal est invité à solliciter cette participation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, de l'écologie urbaine et des Finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider de pérenniser, en 2008, le chantier d'insertion confié à l'association « Sentiers » tendant à la mise en valeur des édifices ruraux des parcs des combes dijonnaises ;
2. solliciter, à hauteur de 35 000 €, la participation financière susceptible d'être accordée par le Département de la Côte d'Or pour l'association « Sentiers » dans le cadre du plan « patrimoine-insertion » pour son organisation ;
3. m'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, L'Adjointe

  
Collette Popard

**PUBLIÉ LE 22/05/08**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

22 MAI 2008

